



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

3003 BERN,

15 avril 1976

S. C. 41. 775. 0

N o t e à Monsieur le Directeur Jolles

Visite du Ministre-conseiller
d'Autriche, M. Calice (C.)

1. A la suite de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec vous le 9 de ce mois, C. me rend visite le 13 avril pour m'entretenir des intentions autrichiennes quant à l'établissement de relations de libre-échange avec la Grèce, la Turquie et l'Espagne.
2. Se fondant sur une initiative norvégienne de mettre cette question à l'ordre du jour de la séance informelle des Ministres de l'AELE à Genève au début juin, les Autrichiens voudraient avoir une discussion préliminaire bilatérale avec la Suisse pour préparer les discussions ministérielles. A cette fin, ils voudraient vous inviter à vous rendre à Vienne (interlocuteur probable Sektionschef MEISL, Handelsministerium) dans la première moitié de mai (en excluant les jours du 6 au 10 mai).
3. Les Autrichiens qui sont, pour des considérations économiques, favorables à explorer les possibilités de conclure des accords de libre-échange avec ces pays, semblent mettre l'accent sur des accords bilatéraux des pays de l'AELE intéressés et seraient prêts à effectuer des sondages à Ankara et à Athènes pour savoir les réactions des autorités de ces pays. Pour ce qui est de l'Espagne, ils seraient prêts à laisser l'initiative à d'autres, tout en tenant compte de l'opposition des milieux syndicaux européens et autrichiens à tout nouvel accord avec ce pays dans les circonstances actuelles.

4. Pour ma part, j'ai exposé l'intérêt commercial de la Suisse à entrer en négociations de libre-échange avec l'Espagne et la Grèce dans la perspective de la solution européenne d'ensemble. J'ai fait des réserves quant à la Turquie qui est bénéficiaire du système suisse des préférences généralisées dans son application complète, tandis que les deux autres pays n'avaient reçu que la première tranche (30%). (L'Autriche a accordé aux trois pays seulement la première phase de 30%.)
5. J'ai également fait un parallèle avec ce qui se passe actuellement à Bruxelles (conclusion probable d'un accord de libre-échange avec l'Espagne au courant de cette année et négociations pour l'adhésion de la Grèce, qui est déjà en union douanière avec les Communautés sous le régime de l'Association). J'ai souligné que toute solution devrait être en conformité avec le GATT et qu'à mon avis elle devrait être recherchée selon les grandes lignes de ce qui se passe à Bruxelles et qu'elle ne pourrait être envisagée qu'en accord avec les Communautés. En effet, dans la perspective du libre-échange européen, il serait nécessaire d'établir à un stade ultérieur la cumulation diagonale de l'origine avec tous les autres territoires douaniers (AELE et CEE) et plus tard, lors de l'adhésion possible de ces pays au Marché commun, nos relations avec eux devraient être couvertes par les accords de libre-échange existants.
6. J'ai enfin souligné qu'il serait préférable - à ce stade - de rechercher une solution multilatérale dans l'AELE (ou parallèle à tous les pays AELE) et que seulement si cela ne devait pas être possible la solution bilatérale des pays intéressés pouvait entrer en ligne de compte. Pour cette raison j'ai estimé que des contacts bilatéraux avec Madrid, Ankara et Athènes étaient en tout cas prématurés, s'ils devaient avoir lieu avant la réunion ministérielle de l'AELE en juin prochain.
7. Quant à la préparation de cette réunion ministérielle, j'ai informé C. que, d'après mes renseignements, le Secrétaire général

entendait préparer un papier pour les Ministres avec une série de questions précises au sujet de l'extension possible du libre-échange à ces trois pays.

8. Tout en exprimant une réaction favorable à l'idée d'une discussion bilatérale avec les Autrichiens avant la réunion de Genève, j'ai - à titre préliminaire - indiqué qu'il serait vraisemblablement difficile pour vous d'accepter les dates proposées, mais que l'on pourrait probablement envisager la consultation bilatérale vers la fin du mois de mai, éventuellement au début de la semaine au courant de laquelle aura lieu la Conférence ministérielle (par exemple le 31 mai). Il serait en effet important de recevoir avant ces consultations le papier du Secrétaire général et de connaître les derniers développements à Bruxelles, surtout pour ce qui a trait à l'Espagne.
9. C. attend une réponse de votre part au sujet des consultations bilatérales avec Vienne.
10. Pour mémoire, je rappelle que les Ministres de l'AELE s'étaient entretenus la dernière fois en novembre 1973 de la question Espagne après que des conversations exploratoires eurent lieu à Genève entre le Secrétariat et une délégation espagnole. Le résultat de la discussion avait été de ne rien entreprendre du côté AELE jusqu'au moment de la conclusion des négociations pour l'accord de libre-échange entre l'Espagne et les Communautés. La question Grèce n'a jamais été abordée par les Ministres.

C. Sommaruga

Copie à: Ambassade de Suisse, Vienne
 Mission Bruxelles
 Délégation Genève
 M. l'Amb. Hegner, DPF *So.*
 M. le Ministre Zwahlen, DPF
 MM. Mo, Hf, Ro, Bru, Lu, B.